n° 102
août 2010

SNUipp isère

echos des cours

SNU*ipp* - FSU

SNUipp-FSU 38, Bourse du travail
32, av. de l'Europe
38030 Grenoble cedex 2
tél : 04 76 40 14 07
fax : 04 76 40 36 42
email : snu38@snuipp.fr
site : http://38.snuipp.fr

SOMMAIRE

Mobilisations le 7 septembre 2- 3
Réunions de secteur 4
Retraites ..... 5 à 9
Mouvement : l'injustice ! 10-11
Le malaise enseignant 12-13
Formation 14-15
CTP du 23 juin 15-16
Enquête carte scolaire 17
Liste des IEN 18
Agenda 19
Brèves de Brive 20-21
Équipe départementale 22
Se syndiquer 23-24

À FIN D'ANNÉE EXCEPTIONNELLE...

Exceptionnelle par les attaques menées contre notre modèle social par un gouvernement affichant un mépris évident. Exceptionnelle également par les mobilisations du printemps, en particulier celle du 24 juin dernier qui a réuni 2 millions de personnes. Nous le savions en quittant nos élèves que le combat devait se poursuivre à la rentrée. Les questions sur l'éducation doivent trouver leur place aux côtés de celles sur les retraites, les salaires, l'emploi (voir dossier spécial retraites).

Depuis 2 ans maintenant, une pluie d'enclumes s'est abattue sur notre métier et sur l'école. La lecture des dernières commandes ministérielles faites aux recteurs (augmentation du nombre d'élèves par classe, suppression de postes de remplaçants et d'enseignants spécialisés, fermeture de petites écoles, etc.), nous montrent que seules des actions fortes permettront de mettre un frein à la casse de l'école publique et à la détérioration des conditions d'enseignement (voir pages CTP).

Le SNUipp propose des réunions de secteur dès la pré-rentrée, ouvertes à toutes et tous, syndiqués et non-syndiqués (voir pages vie des secteurs). Nous y débattrons des actions à mettre en œuvre, auprès des parents en particulier, et des suites à donner à la grève du 7 septembre. Une lettre aux parents, disponible à la section départementale, est à distribuer dès le jour de la rentrée. C'est l'occasion d'ouvrir le nécessaire débat avec les principaux usagers du service public d'éducation. Celui-ci pourra se poursuivre lors de moments moins institutionnels.

Face à un gouvernement enfermé dans ses certitudes, nous nous devons de construire toutes et tous ensemble une réponse à la hauteur des attaques.

... UNE RENTRÉE EXCEPTIONNELLE !

Gabrielle Beyler, Anne-Marie Robo, Lionel Abry

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET DANS LA RUE MARDI 7 SEPTEMBRE

ATTENTION, VOTRE DÉCLARATION D'INTENTION DE FAIRE GRÈVE DOIT PARVENIR À L'IA AVANT VENDREDI 3 SEPTEMBRE MINUIT (MODÈLE DE DÉCLARATION PAGE 3, FAX DE L'IA : 04 76 74 78 93)

COMMUNIQUÉ CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA

Ces dernières semaines, les salariés du public et du privé, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités se sont mobilisés de plus en plus massivement sur les retraites, notamment le 24 juin 2010. Ils ont réaffirmé leur opposition au projet de réforme injuste et inacceptable du gouvernement, notamment au report brutal des âges légaux à 62 et 67 ans qui pénalise particulièrement les salariés ayant commencé à travailler jeunes et ceux ayant eu des carrières chaotiques et incomplètes. Cette réforme n'apporte, par ailleurs, pas de réponse sur le plan de la pénibilité. Elle aggrave les inégalités entre les hommes et les femmes.

Les organisations syndicales dénoncent la campagne médiatique précipitée du gouvernement qui travestit la réalité du projet.

Cette réforme, une des plus dures d'Europe, arrive dans une situation économique dégradée où le chômage est en hausse continue et touche plus fortement les jeunes et les seniors. Les politiques de rigueur se généralisent dans toute l'Europe en aggravant les inégalités et hypothèquent fortement toute reprise.

Des initiatives intersyndicales viseront à interpeller le gouvernement et ses représentants, aux niveaux national et local, le 13 juillet, jour du Conseil des ministres qui adoptera le projet de loi. Durant l'été, les organisations syndicales interpelleront les parlementaires.

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA vont poursuivre leur action tout au long du processus législatif de la réforme des retraites.

Elles décident d'une nouvelle journée nationale de grèves et de manifestations le 7 septembre 2010, au moment où s'ouvrira le débat parlementaire. Elles appellent tous les salariés du privé et du public, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités à construire ce jour une mobilisation d'ampleur.

Paris, le 29 juin 2010

13 juillet 2010 : Retraite à 60 ans : TOUS MOBILISÉS. Une banderole sur la Bastille à Grenoble

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET DANS LA RUE LE 7 SEPTEMBRE !

MANIFESTATION À GRENOBLE : DÉPART À 10 HEURES PLACE DE LA GARE

VOIR LES AUTRES MANIFESTATIONS DU DÉPARTEMENT SUR NOTRE SITE : 38.snuipp.fr

DÈS LE 7 SEPTEMBRE, TOUTES ET TOUS EN GRÈVE !

Pour réaffirmer l'opposition au projet de réforme injuste et inacceptable du gouvernement sur les retraites.

Réunies, le 29 Juin au soir, les organisations syndicales CFDT-CFTC-CGT-FO-FSU-Solidaires-UNSA, ont décidé d'appeler à une nouvelle journée de grèves et de manifestations le 7 septembre 2010 au moment où s'ouvrira le débat parlementaire sur les retraites.

Cet appel s'inscrit dans la poursuite de la journée du 24 juin qui a fortement mobilisé notamment dans les écoles où un enseignant sur deux était en grève.

Par cette action, il s'agit de réaffirmer l'opposition au projet de réforme injuste et inacceptable du gouvernement sur les retraites.

Ce sera aussi l'occasion de porter les questions d'emploi et de salaires.

Dans les écoles, il s'agit pour nous, enseignants, de poursuivre les débats et les mobilisations avec les parents d'élèves. Avant cette journée de grève, il est important d'échanger, d'informer sur les questions de l'éducation.

La lettre du SNUipp aux parents d'élèves, disponible dès la rentrée, est un support idéal. Vous la trouverez sur notre site : http://38.snuipp.fr/

DÉCLARATION D'INTENTION DE FAIRE GRÈVE

La loi n°2008-790 du 20/08/2008 impose à «toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer moins de 48 heures avant la grève son intention d'y participer».
Pour défendre le droit de grève, et quelle que soit notre décision finale, déclarons systématiquement notre intention d'être gréviste !
Vous trouverez ci-contre un modèle de lettre à faire parvenir aux services de l'IA soit par Fax 04 76 74 78 93 (gardez bien le récépissé) soit par courrier **au plus tard le vendredi 3 septembre à minuit.** Gardez bien un double.

Nom :
Prénom :
(Affectation)

Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement.

À Mme l'Inspectrice d'Académie

Madame l'Inspectrice d'Académie,

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale - le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.
Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.
Cette loi impose «à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48h avant la grève son intention d'y participer».
En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève du ..... à partir de ..... heures.
Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre «est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil» (article L133-5).

Le .....
Signature

SNUipp-FSU - Section de l'Isère - échos des cours - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro
Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2
Téléphone ; 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courrier électronique : snu38@snuipp.fr
Directeur de la publication : Anne Tuaillon - Mise en page : Electrum Design
Imprimé par nos soins - Commission paritaire : 0311 S 07760 - Dépôt légal août 2010
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.
Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.

POUR CONSTRUIRE UNE RENTRÉE EXCEPTIONNELLE, SYNDIQUÉS, NON SYNDIQUÉS, PARTICIPEZ AUX RÉUNIONS DE SECTEUR DU SNUIPP-FSU !

DATES DES RÉUNIONS DE RENTRÉE DANS LES SECTEURS LOCAUX DU SNUIPP-FSU

Secteurs	Date	Heure	Lieu
Beaurepaire	Mercredi 1er septembre	17h00	Ecole Gambetta (côté maternelle) - Beaurepaire
Echirolles	Mardi 31 août	17h00	Se joindre à la réunion de Grenoble
Fontaine	Vendredi 3 septembre	17h15	Ecole élémentaire Langevin - Fontaine
Grenoble	Mardi 31 août	17h00	Ecole Millet - Grenoble
Grésivaudan	Mercredi 1er septembre	17h00	Ecole élémentaire – La Terrasse
Meylan	Mercredi 1er septembre	17h30	Ecole maternelle Mi Plaine - Meylan
Plateau matheysin	Mercredi 1er septembre	17h15	Salle du conseil municipal - Susville
Pont-de-Chéruy	Mardi 31 août	18h00	Ecole élémentaire – Crémieu
Pont-de-Claix, Claix, Trièves	Mardi 31 août	17h00	Se joindre à la réunion de Grenoble
Roussillon	Mercredi 1er septembre	17h30	Foyer municipal H.Barbusse - Roussillon
Saint-Egrève	Mercredi 1er septembre	12h00	Ecole maternelle la Monta – Saint-Egrève
Saint-Marcellin	Mercredi 1er septembre	17h15	Salle de réunion n°10, espace Laurent - St Marcellin
Saint-Martin-d'Hères	Mercredi 1er septembre	17h00	Ecole élémentaire Langevin - SMH
Vercors	Mardi 31 août	17h00	Se joindre à la réunion de Grenoble
Vienne	Mercredi 1er septembre	17h00	Ecole P. et M. Curie - Vienne
Villefontaine	Mardi 31 août	17h00	Maison de quartier Servenoble - Villefontaine
Vizille	Jeudi 2 septembre	17h00	Ecole du château - Vizille
Voiron, Rives	Mercredi 1er septembre	17h00	Ecole maternelle E. Triolet - Moirans

SECTEURS SYNDICAUX DU SNUIPP ISÈRE

Secteur	Contacts
Beaurepaire	Pascal ANDRE beaurepaire@snuipp-isere.fr
Fontaine	François JUBAULT école élém Langevin, Fontaine
Echirolles	A déterminer
Grenoble	Manu CARROZ, Anne-Marie ROBO : école mat Millet Valérie MILLET : école élém Ampère Gabrielle BEYLER : école élém Lucie Aubrac
Grésivaudan	Maryse CHARMET école César Terrier, Pontcharra
Meylan	Anne TUAILLON école mat Grand Pré, Meylan
La Mure	Nathalie SALESIANI école de Corps ; David PAIRONE école de la Motte d'Aveillans
La Tour du Pin	Romain FARINA école Les Ciers, Les Avenières
Pont-de-Chéruy	Catherine BLANC-LANAUTE école élém Les Dauphins, Crémieu
Pont-de-Claix	A déterminer
Roussillon	Isabelle ANDRE école élém Sonnay ; Josette DUMONT roussillon@snuipp-isere.fr
Saint-Egrève	Eric AYRAULT école mat La Monta, St Egrève
Saint-Martin-d'Hères	Maryse SCHATTEMANN école élém J. Mermoz, Poisat ; Nicole PIGNARD-MARTHOD école élém P. Langevin, SMH
Tullins - Saint-Marcellin	Patrice FERROUILLAT école élém d'Izeron, mail : stmarcellin@snuipp-isere.fr
Vercors	A déterminer
Vienne	Catherine MARTIN école P. Bouchard, Chasse ; Lionel ABRY TRS, Villette de Vienne, mail : vienne-chasse@snuipp-isere.fr
Villefontaine	Pierre ROMAN école La Grive, Bourgoin-Jallieu
Vizille	Rémy RIALLAN et Nadège BERTHON école de Séchilienne
Voiron, Rives	Philippe BLOT école mat Elsa Triolet, Moirans, mail : voiron@snuipp-isere.fr

RETRAIT DU PROJET DE LOI SARKOZY/WOERTH SUR LES RETRAITES

UNE BATAILLE QUI DOIT S'AMPLIFIER DÈS LA RENTRÉE

La mobilisation qui s'est engagée au printemps 2010 contre le projet de réforme des retraites décidé par Éric Woerth et Nicolas Sarkozy est un enjeu majeur pour l'avenir de la société française. La réforme dévoilée le 16 juin constitue une régression sociale d'ampleur historique.

Le report des âges légaux à 62 ans et 67 ans va appauvrir encore plus les retraités, dont la situation n'a cessé de se dégrader. Ce sont les salariés du privé comme ceux du public, dont les cotisations seront relevées, qui paieront l'essentiel du coût de ces mesures. Et les femmes seront encore plus pénalisées !

La pseudo «contribution du capital» est purement symbolique. Ainsi les actionnaires sont censés contribuer pour 645 millions d'euros par an, alors que les seules entreprises du CAC 40 ont distribué pas moins de 35 milliards d'euros de dividendes en 2009.

Il ne s'agit en rien pour eux de sauver la retraite par répartition : en annonçant sa réforme, le gouvernement a clairement indiqué qu'il cherchait avec ces mesures à rassurer les marchés financiers.

Ne soyons pas dupes : les mêmes qui mettent leurs salariés à la porte dès 52 ou 55 ans affirment qu'il faut travailler jusqu'à 67 ans ! Leur objectif n'est pas de faire travailler les salariés plus longtemps mais bel et bien de réduire le montant des pensions. Il suffit de regarder les effets de la réforme de 2003 pour s'en convaincre.

Ils attendent ainsi que les salariés, devant le constat que les pensions ne permettent pas de vivre décemment, capitalisent pour leurs vieux jours. Le marché des retraites est un marché de plusieurs centaines de milliards d'euros que les financiers n'ont pas l'intention de laisser échapper. Il est vrai que depuis la crise, le discours sur la retraite par capitalisation a un peu plus de mal à passer. D'où la rengaine «il faut sauver la retraite par répartition», comble de l'hypocrisie.

Nous sommes bien face à un choix de société : que devons-nous faire des richesses produites dans notre pays et comment devons-nous les répartir ou les redistribuer ? Les systèmes de solidarités mis en place pour la protection sociale à la Libération sont-ils toujours d'actualité et avons-nous les moyens de les financer dans une des plus grandes puissances mondiales ?

Le SNUipp et la FSU ont des réponses à ces questions. Nous vous invitons à en prendre connaissance en lisant ce dossier.

Avec la remise en cause de la retraite à 60 ans, c'est une des conquêtes sociales fondamentales qui est attaquée. Il n'y a rien de bon dans ce projet de loi : Nicolas Sarkozy doit y renoncer.

Cette bataille se gagnera dans la rue et dans l'unité. Mettre en échec Sarkozy suppose d'engager une mobilisation d'ampleur, unitaire, déterminée.

Le SNUipp et la FSU seront engagés dans toutes les actions qui permettront de mobiliser le maximum de salariés dans l'unité afin de faire plier le gouvernement. Les actions qui se sont tenues pendant l'été ont entretenu la mobilisation.

Il ne faut maintenant leur laisser aucun répit : le débat parlementaire débute le 7 septembre, dès le 7 septembre nous serons en grève et plus nombreux dans la rue que le 24 juin !

Anne Tuaillon

14 «ENGAGEMENTS» ET AUTANT DE CONTRE VÉRITÉS !

Le gouvernement a rendu public le 16 mai 2010 un document d'orientation pour la réforme des retraites, sous la forme de 14 «engagements». Les décisions ont été rendues publiques le 16 juin, le projet de loi présenté au gouvernement le 13 juillet. Quelques analyses au sujet de ces engagements.

Engagement n°1 : sauvegarder le système de retraite par répartition.
Le gouvernement y croit si fort qu'il complète aussitôt : «il est nécessaire d'encourager les dispositifs d'épargne retraite». Nécessaire, pourquoi ? La tactique est de créer une crise de confiance et d'affaiblir la retraite fondée sur la solidarité, pour développer l'épargne personnelle, dont on sait qu'elle est inégalitaire et sans garantie pour l'avenir.

Engagement n°2 : assurer le retour à l'équilibre de nos régimes de retraite à moyen terme.
Les moyens annoncés pour y parvenir, notamment l'allongement de la durée d'activité et le report de l'âge légal de départ ne combleront pas les besoins de financement comme le montrent les projections du COR. Les questions de l'emploi et des salaires, bases du financement, sont évacuées.

Le dogme du blocage des financements à leur niveau actuel dans une société dont la proportion des personnes âgées va s'élever prépare la baisse du niveau des pensions.

Engagement n°3 : ne pas réduire les déficits en baissant les pensions des retraités d'aujourd'hui.
C'est déjà fait ! Comme le dit le journal «Les Échos» (18 mai 2010) : «L'indexation des pensions sur les prix n'empêchera pas le niveau de vie des retraités de se dégrader par rapport à celui des salariés». Après 20 ans de retraite la pension a perdu 25 % de sa valeur par rapport au pouvoir d'achat des actifs. Cela traduit le fait que les retraités gardent le même pouvoir d'achat tandis que celui des actifs augmente (de 1,5 %/an selon les projections du COR).

Engagement n°4 : ne pas réduire les déficits en baissant les pensions des retraités de demain.
Voici le mensonge principal de ce document : c'est la baisse du niveau des pensions qui est la véritable variable d'ajustement des réformes de 1993 et 2003, et de celle qui est annoncée. Le gouvernement n'a pas le courage d'assumer politiquement la paupérisation des retraités, c'est pourquoi il se sert d'un leurre (le «travailler plus longtemps») pour masquer cette réalité. Le «travailler plus longtemps» est un leurre car les réalités économiques et sociales font que la durée des carrières se raccourcit.

Le gouvernement affirme que le niveau moyen des pensions va s'améliorer de 20 % d'ici 2030, mais il oublie de dire que selon les projections du COR les revenus des actifs vont s'accroître de 47% et qu'au total les retraités vont s'appauvrir de 18 % !

La pension liquidée pour une carrière donnée se dégradera régulièrement. Par exemple, un fonctionnaire recruté à 22,5 ans partant à 60 ans en 2003 avait un taux de pension de 75%. Pour un départ en 2020, le taux sera de 53%..

Engagement n°5 : améliorer la compréhension et l'information des Français sur leurs futures retraites.
Les réformes de 1993 et 2003, les rendez-vous qui ont suivi ont détruit la confiance des salariés quant au niveau prévisible des pensions. Le point d'étape des 45 ans semble judicieusement placé pour pousser les salariés vers l'épargne privée.

Engagement n°6 : écarter toute solution qui baisserait le niveau de vie des Français ou augmenterait le chômage.
Curieux argument pour un gouvernement qui avec d'autres en Europe est en train d'adopter des politiques qui vont plonger l'économie européenne dans une dépression redoutable ! Les récentes projections du COR montrent que la mobilisation de nouveaux financements est incontournable, sauf à baisser le niveau des pensions. L'argumentation avancée qui relaie celle du Medef «augmenter les cotisations serait destructeur d'emplois, ou pénalisant pour le pouvoir d'achat des salariés» est fallacieuse, alors que la réduction brutale des dépenses publiques va amplifier les ravages de la politique gouvernementale sur l'emploi et le pouvoir d'achat des salariés. Et la volonté de reculer l'âge de départ en retraite pénalisera l'emploi des jeunes.

Engagement n°7 : répondre à un déséquilibre démographique par des solutions démographiques. (agir sur l'âge de départ).
Ce raisonnement «oublie» que le progrès humain permet de subvenir aux besoins humains avec moins de travail : c'est la croissance de la productivité du travail. Croire que les français vont décaler leur âge de départ parce que l'Elysée l'a décidé est un fantasme de technocrate qui n'a jamais été au chômage en fin de carrière, qui n'a jamais été tenté de partir en retraite parce que fatigué au travail. En outre, le discours gouvernemental cache aussi le projet d'augmenter l'âge d'un départ sans décote. Ce mensonge veut esquiver la question : à qui profite le progrès humain ? C'est celle du partage des richesses.

Engagement n°8 : changer les règles de manière très progressive.
Le gouvernement cherche à rassurer mais ne s'engage pas. Le passage de 37,5 annuités aux 40 organisé par la réforme de 2003 a été particulièrement rapide.

Engagement n°9 : tenir compte de ceux qui ont eu une vie professionnelle plus difficile.
Une réactivation du dispositif «carrières longues» est évoquée... sans aucune précision. Après avoir proposé ce dispositif en contrepartie de l'allongement de la durée de cotisation décidé en 2003, le gouvernement n'a eu de cesse de limiter l'accès à un dispositif très populaire mais accessible uniquement à ceux qui avaient eu une vie professionnelle sans accident (84% d'hommes et seulement 16% de femmes).

L'adaptation faite en 2008 a conduit à le vider de son sens : il faudrait avoir débuté sa vie professionnelle à 13 ans pour partir en retraite à 56 ans ! Et parmi les générations arrivant à l'âge de la retraite, il y aura de moins en moins de salariés pour répondre aux critères !

La pénibilité : prise en compte dans les conditions posées par le MEDEF : uniquement sur critères physiques et de manière individualisée. Non seulement le gouvernement refuse de prendre en compte la pénibilité la plus visible, mais il ignore totalement ce phénomène qui secoue aujourd'hui la société française avec le travail devenu invivable ou impossible pour une majorité des salariés, avec l'intensification, les contraintes de temps, l'injonction à la performance, des prescriptions qui empêchent de faire un travail de qualité. Une grande majorité de travailleurs subissent cette réalité, mais en fin de carrière, tenir au travail a souvent un coût énorme pour la santé, et ceux qui aiment pourtant leur travail sont souvent contraints à faire le choix de partir.

Ce sont les mêmes qui ont rendu le travail invivable et qui veulent nous faire travailler jusqu'au bout du bout.

Engagement n°10 : mettre fin à la spécificité française en matière d'emploi des seniors.
Avec quels outils ? Celui du report de l'âge légal de la retraite ? La réforme Balladur de 1993 contenait cet objectif d'allonger la durée de l'activité professionnelle. Échec. La loi Fillon de 2003 a créé un dispositif de seconde carrière pour les enseignants. Aucun bilan n'est tiré de sa mise en œuvre... clandestine ! Ce n'est pas en imposant des normes administratives que l'on résout les problèmes sociaux. Le gouvernement reprend la thèse de certains économistes qui prétendent que les départs précoces s'expliquent par la proximité de l'horizon de la retraite. Si on recule cet horizon, les gens partiront mécaniquement plus tard. Mais, c'est vers 48 ans que l'emploi commence à se dégrader… loin de l'âge des 60 ans. En cause, une certaine conception du travail et de la Gestion Ressources Humaines. Faute d'agir sur les causes de la dégradation de l'emploi des seniors, on ferait payer double aux salariés dans leur activité et dans leur retraite. Aucune réponse à la revendication portée par la FSU de revenir à une CPA (cessation progressive d'activité) attractive et accessible.

Engagement n°11 : adapter les mécanismes de solidarité des régimes de retraite à la réalité des besoins sociaux.
Appliquons ce beau principe aux inégalités de pensions entre hommes et femmes. Pas de chance, le document n'en dit pas un mot, d'ailleurs le terme «femme» est absent des 17 pages. Silence radio sur ces inégalités pourtant accrues par les réformes de 1993 et 2003 qui pénalisent carrières courtes et à temps partiel. Par exemple, le gouvernement ne semble pas disposé à réviser la réforme de 2003 des bonifications pour enfants pénalisant les femmes fonctionnaires. Il n'a aucun argument pour maintenir cette punition faite aux femmes fonctionnaires car, dans le régime général, ces bonifications ont été maintenues avec des arguments qui sont entièrement applicables dans la fonction publique ! La question de la solidarité se pose principalement parce que les régimes de retraite ont été bâtis sur la base d'un salariat défini par une carrière pleine à temps plein, norme sociale qui est aujourd'hui minoritaire. Les carrières courtes, discontinues, à temps partiel sont plus particulièrement pénalisées par l'allongement de la durée d'assurance ou par le calcul sur les 25 meilleures années dans le régime général.

Que fait-on pour les jeunes générations qui ont connu des études plus longues ? Rien n'est dit de la validation des périodes d'études et de formation, alors que les qualifications des travailleurs sont nécessaires et profitables à toute la société. Dans le secteur privé et pour les non titulaires, le document indique qu'il veut améliorer la validation des périodes de chômage non indemnisé, ce qu'il faudra regarder de près, mais cela ne traite qu'une partie du problème. Les petites retraites fabriquées par la précarisation du travail et les réformes en cours seront-elles sauvées par la taxation des riches ? On peut être dubitatif.

Engagement n°12 : augmenter les ressources destinées aux mécanismes de solidarité par un effort financier supplémentaire de certains revenus.
La demande de financements nouveaux ne peut plus longtemps être esquivée. Le bouclier fiscal et la loi TEPA, auxquels le gouvernement s'accroche sont tellement impopulaires qu'il convient de donner le change. Mais aucune précision n'est donnée ni sur l'ampleur ni sur les modalités du dispositif. Et l'objectif assigné, un financement supplémentaire du FSV, est explicitement limité.

Engagement n°13 : poursuivre la convergence entre les régimes de retraite du public et du privé.
Quelles sont les réformes envisagées pour les fonctionnaires ? Le flou est savamment entretenu. La volonté de détourner l'attention de la réalité des dégradations programmées pour tous, par un discours démagogique qualifiant les fonctionnaires de privilégiés est tout à fait inquiétante.

Aucun objectif sur le niveau de remplacement que les pensions doivent assurer à tous quels que soient les régimes dont ils relèvent ne fait l'objet d'un quelconque engagement. C'est pourtant la seule approche qui vaille pour comparer.

Engagement n°14 : organiser des rencontres périodiques avec les partenaires sociaux, pour s'assurer dans la durée que les conditions de succès de la réforme sont respectées.
La retraite relève d'un débat de société. Le rendez-vous de 2008 a été escamoté, les marchés (pas la démographie) nous imposent un rendez-vous en 2010. Le gouvernement refuse de mettre sur la table le bilan des réformes antérieures. Les objectifs des régimes de retraite ne sont jamais énoncés.

Une bien mauvaise entrée en matière.

PROPOSITIONS ET REVENDICATIONS DE LA FSU

UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

• La paupérisation des retraités est-elle acceptable ?
• Faut-il maintenir la parité des niveaux de vie actifs/retraités par les régimes solidaires de retraite ou par une épargne individuelle ou d'entreprise ?
• La justice sociale est-elle un luxe que notre société ne pourrait «se payer» ?

LES FINANCEMENTS

• Trois leviers d'action
– L'âge de la retraite
– Le niveau des pensions
– Le niveau des cotisations
• Le choix de la FSU : augmenter les financements.
• Ces financements sont à la portée d'une société qui globalement s'enrichit : le PIB va plus que doubler d'ici 2050.

Un effort à notre portée

• Transférer de l'ordre de 6,5 points de PIB en faveur des retraites en un demi-siècle correspondrait à une hausse de 15 points du taux de cotisation retraite en 40 ans
• soit 0,375 par an, c'est-à-dire un quart des gains de productivité

LES PROPOSITIONS DE LA FSU

Des revendications générales

Il faut tendre vers une solidarité entre les secteurs public et privé. Pour tous, ce qui faisait l'unité avant 1993 reste une exigence : le droit à un départ en retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75%, ce qui signifie 37,5 annuités pour une retraite complète.

La FSU demande donc une abrogation aussi bien des mesures Balladur de 1993 que celles de Fillon en 2003.

• le maintien de la parité des niveaux de vie entre actifs et retraités, tel qu'il avait été atteint dans les années 90. Cela impose en particulier de revoir les modalités d'évolution des pensions.
• un minimum garanti de pension revalorisé (Fonction Publique) et un minimum contributif (régime général), protégeant effectivement les fonctionnaires et les salariés ayant eu une carrière courte.

De nouveaux droits

• Mieux prendre en compte les périodes d'inactivité, de temps partiel, de précarité
• Mieux valider les services de non titulaire
• Améliorer la situation des polypensionnés
• Valider gratuitement la durée d'assurance correspondant à la durée de la formation

Une CPA rénovée

• Un dispositif de Cessation progressive d'activité attractif, reprenant les aspects positifs de l'ancienne CPA (exercice à mi-temps rémunéré 80%, droit ouvert à 55 ans et 25 années de cotisation) mais améliorée, élargie et plus souple
• La durée de la CPA devrait être décomptée pour la retraite comme un exercice à temps complet.
• la possibilité de départ avant 60 ans lorsque les conditions d'annuités sont acquises, et en cas de travail pénible.

Fins de carrière

• une diversification des formes d'activité pour les personnels en fin de carrière, en particulier l'utilisation de l'expérience acquise au profit des plus jeunes (tutorat, rôle dans la formation et la transmission de l'expérience).

Seconde carrière

Une possibilité effective de changement de fonction, que l'on appelle parfois «seconde carrière». Celle-ci, qui passe par un changement de fonction, de métier, d'administration, se réalise bien avant d'avoir atteint la cinquantaine. Cela suppose une préparation en amont de cette évolution et une formation continue adéquate.

Bonifications et réversion

• La FSU revendique le rétablissement des bonifications pour chaque enfant, quelle que soit la date de sa naissance ou de son adoption, pour toutes les mères sans autre condition et des droits nouveaux pour ceux qui ont élevé seuls leurs enfants.
• Elle demande la compensation des congés parentaux au titre des enfants nés avant 2004.
• Elle demande l'extension de la réversion aux PACS et aux concubins.

LE SAVIEZ-VOUS ?

FEMMES : DES INÉGALITÉS AU TRAVAIL RENFORCÉES À LA RETRAITE

La vie professionnelle des femmes, en particulier celles des milieux populaires, est marquée par des inégalités. Elles sont plus nombreuses à connaître les périodes de chômage, elles ont des salaires plus bas que les salaires des hommes, elles sont très nombreuses à travailler à temps partiel, à travailler avec des contrats précaires, elles ont des carrières plus courtes car elles se sont le plus souvent arrêtées pour élever les enfants. Toutes ces inégalités sont concentrées dans leurs retraites. Les montants de leurs pensions sont plus bas que ceux des pensions des hommes.

• 44% des femmes ont validé une retraite pleine contre 86% des hommes
• Tandis qu'un homme touche en moyenne 1630 € de pension par mois, une femme touche 1020 €
• Sur 4 millions de retraités pauvres 2,9 millions sont des femmes
• Temps partiel: «parmi les femmes qui ont un emploi, un tiers travaille à temps partiel, imposé ou choisi faute de mieux»
• La pension moyenne de droit direct touchée par les femmes (sans droits familiaux et/ou pension de reversion) est de 732 euros (pour les hommes 1535 euros)
• La moitié des femmes partant en retraite dans le régime général sont «au minimum contributif» : 645 euros pour une carrière complète ; 75% des « bénéficiaires» du minimum contributif sont des femmes.

ALLONGER LA DURÉE DU TRAVAIL ? !

- Aujourd'hui, les salariés âgés de 55 à 60 ans ne sont plus que 4 sur 10 à avoir encore un travail. L'âge moyen de sortie de la vie active est de 59 ans. Augmenter la durée des cotisations et faire sauter le verrou de l'âge légal de départ à 60 ans revient à augmenter la durée du chômage et augmenter les «décotes» pour ceux qui voudraient partir à 60 ans.

- Aujourd'hui, les jeunes salariés sont touchés fortement par le chômage et les difficultés à trouver un emploi stable. L'âge moyen d'entrée dans la vie active est de 22 ans (27 ans pour l'emploi stable). Augmenter la durée de cotisation revient à pousser les jeunes salariés d'aujourd'hui à travailler (s'ils ont encore un emploi) jusqu'à 64, 65, 67 ans pour échapper aux décotes prévues en cas de trimestres manquants.

DÉMOGRAPHIE :

Ils nous disent : «On vit plus vieux, il faut travailler plus longtemps.».

Ce n'est pas nouveau. Depuis le début du siècle la durée de vie n'a pas cessé de s'allonger ; pourtant on a réduit le temps de travail, instauré les congés payés et les retraites.

Cela a été possible car la productivité du travail a augmenté. Un salarié travaille 2 fois moins et produit 16 fois plus qu'au début du siècle.

Les générations précédentes ont lutté pour allouer une partie de ces gains de productivité à l'amélioration des conditions de vie : c'est le progrès social.

Mais ils ne nous disent pas : «que les années travaillées après 60 ans sont les plus difficiles ; celles qui pèsent le plus lourdement sur l'espérance de vie future».

L'espérance de vie pour un enfant qui naît aujourd'hui est de 81 ans, et cette augmentation de l'espérance de vie est en partie liée à l'amélioration de la qualité de vie et à la diminution du temps de travail au fil des décennies.

Mais :
- l'espérance de vie en bonne santé n'est que de 63 ans (chiffres INSEE en 2007).
- l'écart entre l'espérance de vie d'un cadre et celle d'un ouvrier est de 10 ans.
- l'allongement de la durée du temps de travail diminue l'espérance de vie.

BESOINS DE FINANCEMENT ???

- «déplafonner» les cotisations patronales et les augmenter de 1%, cela représenterait : 4,9 milliards d'euros pour la Caisse Nationale Vieillesse… En 2009, le déficit du régime général est de 5 milliards € !

- En 2009, année de «crise», les actionnaires du CAC 40 se sont partagés 35,5 milliards d'euros, pris sur les profits des entreprises... Cette somme correspond à 1,200 millions d'emplois à 2 500 euros par mois, qui permettraient de verser 7,5 milliards de cotisations à la protection sociale, dont 3,5 milliards pour les retraites...

EXEMPTIONS ET EXONÉRATIONS DE COTISATIONS SOCIALES : LE MANQUE À GAGNER !

Exemptions :
• Stocks Options : 3 milliards d'euros
• Participation, intéressement, épargne entreprises : 5,2 milliards d'euros
• Dividendes : entre 14 et 20 milliards d'euros ! (selon mode de calcul)
Exonérations (compensées partiellement et avec retard par nos impôts)
• Entreprises et salariés : 30 milliards d'euros.

TOTAL : plus de 50 milliards d'euros par an

La retraite à 60 ans à taux plein : c'est possible !

Les profits financiers ont augmenté de façon exponentielle depuis 30 ans, au détriment immédiat des créations d'emplois, du niveau des salaires et de celui du financement de la protection sociale et des pensions de retraite.

Si une part de ces profits était redirigée vers l'investissement et la création d'emplois, les problèmes de financement diminueraient rapidement : un million d'emplois créés, ce sont 5 milliards supplémentaires pour les caisses de retraite.

Dossier coordonné par Anne TUAILLON

GROUPE DE TRAVAIL DU 21 JUIN (CAPD) :
UNE SECONDE PHASE DU MOUVEMENT QUI CONFIRME LA CASSE DE LA TRANSPARENCE ET DE L'ÉQUITÉ

MOUVEMENT : L'INJUSTICE !

Ce groupe de travail avait pour objet la seconde phase du mouvement.
La principale préoccupation de tous les délégués du personnel était la difficulté de garantir la transparence des affectations et l'équité de traitement des collègues (voir la déclaration intersyndicale). Nous dénoncions particulièrement les affectations à titre définitif qui sont intervenues lors de cette phase sur des postes non pourvus au 1er mouvement, ou des postes découverts vacants peu après. Nous avons fait valoir le fort sentiment d'injustice et d'arbitraire que nous pouvons tous ressentir : des collègues ayant demandé tel ou tel poste, le visant parfois depuis plusieurs années, et le voyant attribué à un collègue avec un plus faible barème et ce, à titre définitif. Dans le même temps, des collègues avec plus d'une dizaine d'années d'ancienneté, parfois seuls avec des enfants à charge, mais ne pouvant pas prétendre à des points de rapprochement de conjoint, se sont à nouveau vus affecter à des kilomètres de leur domicile. Sur ces questions, nous nous sommes heurtés à une fin de non recevoir de la part des représentants de l'administration. Selon eux, les collègues ont «intégré» qu'à présent, les différentes «phases» font partie d'un seul et même mouvement. Les affectations à titre définitif à ce moment du mouvement n'ont donc rien de choquant. De même, les sentiments d'injustice n'ont pas lieu d'être : le barème n'ayant qu'un rôle indicatif, toujours selon les responsables de la DRH, les collègues sont ravis de voir leur situation traitée de manière beaucoup plus individuelle.

Si on en juge par le nombre de réactions reçues à la section pour protester contre ces méthodes et les injustices générées, il faut croire que les collègues n'ont pas la même appréciation de ce «succès». !

• AFFECTATIONS
Lors de la seconde phase du mouvement, l'IA a affecté 398 collègues. Il restait encore environ 380 personnes sans poste ; les affectations de ces collègues devaient se faire (en dehors du contrôle des délégués du personnel) avant le 14 juillet.

• INÉAT / EXÉAT
Tous les exéat ont été accordés, charge à chacun de prendre contact avec l'IA du département demandé. Tous les inéat ont été refusés.

• MAÎTRE D'ACCUEIL TEMPORAIRE
Les délégués du personnel ont dénoncé les pressions exercées par certains IEN pour «désigner volontaires» des collègues comme maîtres d'accueil temporaires des PE stagiaires. Les directives ministérielles sont très claires : ces fonctions ne peuvent être attribuées qu'à des volontaires. L'IA en a convenu et doit rappeler ces directives aux IEN. Pensez à nous tenir informés en cas de problème.

• RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ ET LONGUE MALADIE
De nombreuses collègues nous avaient contactés au début du mois de juin, s'inquiétant d'informations venant des IEN : les collègues en congé maternité ou longue maladie ne retrouveraient pas leur poste à leur retour, celui-ci étant attribué pour l'année 2010 - 2011 à un PE stagiaire. De notre côté, nous n'avions, en tant que représentants du personnel, reçu aucune information officielle de la part de l'Inspection académique concernant ces projets.

Suite à l'ensemble de nos interventions dénonçant cette mesure discriminatoire, l'IA a dû revoir son procédé. Les collègues revenant de congé maternité ou de congé longue maladie sont tout à fait «libres» de refuser les «propositions» qui leurs sont faites par courrier de la DRH de laisser leur poste à l'année à un PE stagiaire pour occuper un poste de TR rattaché à leur école. Pour les collègues concernées par un tel courrier, il leur faut répondre, avec copie au SNUipp, qu'elles ne souhaitent pas donner suite à cette proposition et nous tenir au courant de toute difficulté.

ENSEMBLE POUR EXIGER DES RÈGLES PLUS JUSTES !

Il n'y a pas de doute, les règles du mouvement doivent revenir à plus de justice et d'équité.
C'est aux mois d'octobre-novembre qu'elles sont redéfinies lors de réunions où siègent à la fois l'administration et les représentants du personnel.

Nous sommes forts, à ce moment-là, de vos mobilisations à toutes et tous.

Soyez donc attentifs aux appels intersyndicaux qui se mettront en place dans les semaines à venir.
Ce n'est que si l'IA comprend que tous les collègues sont mobilisés avec les délégués du personnel sur cette question que l'on pourra revenir à des règles plus justes.

DÉCLARATION INTERSYNDICALE

SNUIPP-FSU - SE-UNSA - PAS 38 - SNUDI-FO - SGEN-CFDT

GROUPE DE TRAVAIL 21 JUIN 2010 (CAPD)

Madame l'Inspectrice d'Académie,

L'ensemble des organisations syndicales a cette année encore dénoncé les conséquences des règles de mobilité pour la rentrée 2010 lors de la CAPD du 18 mai 2010.

L'objectif du ministère de nommer le plus grand nombre possible de collègues à Titre Définitif s'est en réalité soldé en Isère par une augmentation de 5% de collègues sans affectation par rapport à l'an dernier.

Moins d'un quart des collègues ayant participé au mouvement ont obtenu une affectation sur vœu précis, contre 46% il y a deux ans.

La nomination sur des vœux contraints sur zone géographique se généralise, minimise l'Ancienneté Générale de Service et accroît le sentiment d'inégalité et d'injustice. Ces modalités ne donnent pas satisfaction aux collègues dans la mesure où, très souvent, l'affectation est éloignée du domicile. L'opacité des nominations exacerbe ces insatisfactions.

La forte augmentation du nombre de points attribués pour des situations SMS de plus en plus nombreuses, pour les rapprochements de conjoint et les mesures de carte scolaire, et la disproportion flagrante entre ces points et ceux liés, à l'AGS et aux enfants ont pour conséquence le maintien d'un grand nombre de collègues (+ 50% par rapport à l'an dernier) sur leur poste alors qu'ils souhaitaient changer d'affectation. Nous dénonçons votre refus de prendre en compte les demandes de révision d'affectation liées à des nominations non désirées sur vœux de zone, sur des postes très éloignés du domicile, avec pourtant des situations souvent dramatiques pour les personnels. Nous ne comprenons pas que vous ne teniez pas compte des conséquences graves de règles de mobilité inadaptées. L'intérêt du service ne devrait pas être incompatible avec celui des personnels. Attendre que les situations arrivent au point de non retour pour les traiter est un choix dont votre administration aura à assumer toutes les conséquences.

Cette année encore, vous envisagez de nommer à titre définitif en phase d'ajustement des collègues n'ayant pas eu de postes lors de la première phase et ce parfois sur des postes extrêmement attractifs créant de nouveau colère et incompréhension chez les autres collègues n'ayant rien obtenu. La gestion par la division nous semble catastrophique. Nous avons appris en cours d'année que des nominations à TD se sont faites l'année dernière sans que nous en ayons été informés par vos soins. Il faut absolument arrêter cela et respecter les textes régissant les CAPD.

Concernant les réservations de postes aux stagiaires, nous tenons à protester contre la méthode pour trouver le maître d'accueil temporaire. Dans la note de cadrage du 25 février 2010, il est bien stipulé que les maîtres d'accueil doivent être volontaires.

Concernant votre décision de «réquisitionner» les postes des collègues en congé de maternité ou en congé longue durée, nous ne l'acceptons pas. Ce sont des mesures discriminatoires qui n'ont leur place nulle part. Ces «réquisitions» ne peuvent se faire qu'avec accord explicite des collègues concernés et des garanties écrites sur leur retour sur leur poste.

Votre choix de gérer les personnels en recourant systématiquement à l'approche individuelle a fait exploser les cadres collectifs dans lesquels les collègues se retrouvaient. Vous ne prenez même plus la peine d'informer les délégués du personnel des décisions que vous prenez. Nous n'avons plus aucun moyen d'assurer à nos collègues l'équité et la transparence du mouvement. Nous avons au contraire la conviction que c'est l'inverse qui se produit : une entrave au contrôle paritaire.

Afin d'examiner les nominations des collègues dans le cadre réglementaire, nous vous demandons :
- de réunir une CAPD de rentrée pour tous les ajustements.
- de ne plus nommer de collègues à titre définitif au-delà de la première phase
- de réunir un groupe de travail le plus tôt possible pour rediscuter des règles de mobilité pour la rentrée 2011

Délégués du personnel nous ne pouvons accepter de telles règles qui vont contribuer à plus ou moins court terme au blocage de la mobilité.

Nous vous demandons de tenir compte pour les futures règles sur la mobilité de toutes les remarques exprimées depuis l'an dernier, d'autant que nous savons que notre département se distingue par son interprétation particulièrement défavorable aux personnels des consignes ministérielles.

LE MALAISE DES ENSEIGNANTS

Notes prises au congrès de Brive du SNUipp sur l'intervention de Françoise Lantheaume, maître de conférences à l'Université de Lyon 2, auteure de «La souffrance des enseignants. Une sociologie pragmatique du travail enseignant.» (PUF, 2008)

La conférence s'intitulait : «Le travail enseignant : entre tensions et transformation». Françoise Lantheaume a articulé ses propos autour de deux axes : le travail et la façon dont les réformes sont mises en œuvre par les professeurs.

Une enquête de la D.E.P sur le malaise enseignant, menée en 2008 et concernant 12000 enseignants, montrait que ce malaise avait différentes causes dont l'absence de reconnaissance, l'hétérogénéité des élèves et l'individualisation des apprentissages demandés.

S'appuyant sur cette enquête, Françoise Lantheaume a, dans un premier temps, traité des manifestations et causes des tensions. Le constat est le suivant :

- de moins en moins de jeunes envisagent de faire carrière dans ce métier

- de nombreuses personnes envisagent de faire un métier nouveau si elles trouvent un autre dispositif.

- du côté des plus âgés, l'impatience est grande d'arriver à la retraite

- la rupture dans le métier intervient plus tôt, désormais avant 40 ans, avec un fort sentiment de fatigue, d'usure, voire de dégoût pour ce travail. On ne reconnaît plus ce métier.

- l'institution n'apparaît pas comme un moyen de recours et seulement ¼ des collègues en difficulté se tournent vers elle. En effet cette dernière ne reconnaît que des difficultés individuelles dues aux particularités de certains. Pour elle, ce qui est en cause, c'est la psyché de l'enseignant. La solution préconisée est une meilleure sélection à l'entrée dans le métier. Lorsque survient le malaise, l'Institution oscille entre traitement «humaniste» pour les gens âgés et traitement disciplinaire pour les jeunes.

Cependant l'enquête mettait bien en lumière que les difficultés des enseignants n'étaient pas dues à leur personnalité mais bel et bien aux conditions d'enseignement, à l'interaction entre l'enseignant et son milieu. On peut avoir des difficultés un jour et pas l'autre, dans un milieu particulier.

Ces tensions, désormais repérées, sont aussi liées à un contexte de dérégulation. Les enseignants subissent des épreuves nouvelles, génératrices de souffrance.

- la confrontation à des attentes et des injonctions contradictoires est un véritable dilemme (ex : le travail individualisé d'un côté, et de l'autre l'exigence d'efficacité). Il faut alors quotidiennement rendre des arbitrages entre ces deux «commandes», tâche d'autant plus difficile quand l'enseignant est seul.

- la nécessité de justifier son travail selon ces différentes logiques (exigence d'attention et de résultats) provoque de la tension.

- un accroissement de la dépense d'énergie consacrée à la tâche d'intéressement des élèves entraîne également une forme d'épuisement. Il faut faire preuve d'une inventivité constante.

- l'intensification du travail par une exigence accrue de performances est également source de malaise. Autre facteur, le métier est de plus en plus polymorphe. Enfin, les tâches administratives se multiplient. Cela conduit à un envahissement du travail dans la vie privée. Les enseignants sont débordés, au sens propre du terme, car les bords du métier s'estompent peu à peu.

- l'évaluation du travail effectué pose aussi problème, car ce ne sont ni les élèves, ni les parents, ni l'opinion, ni la hiérarchie qui sont à même de le faire. En définitive, les enseignants sont seuls et le repère devient alors l'idéal du travail, mais celui-ci se comporte comme un tyran. Il faudrait un débat sur les critères d'évaluation du travail enseignant.

- cette dérégulation remet en question la logique historique de mandat. De la mission de socialisation et de transmission de connaissances confiée aux enseignants, on passe à une logique de contractualisation avec demande d'individualisation de l'enseignement, alors que les élèves ne sont pas forcément prêts à coopérer.

Ces épreuves mettent en cause à la fois les enseignants et le métier dans son ensemble.

En deuxième point, Mme Lantheaume a évoqué le plaisir au travail éprouvé par les enseignants, toujours sous couvert de modestie, et avec l'idée que toute réussite est un coup de chance.

Le plaisir :
- d'avoir réalisé ce que l'on voulait
- de faire progresser des élèves
- d'avoir allumé«la petite étincelle»
- de travailler avec les collègues
- d'avoir surmonté une difficulté, en ayant été un peu créatifs

Tout ceci va de pair avec le plaisir d'être reconnu dans son travail.

Enfin, c'est la liaison syndicat/travail qui a été mise en lumière, car ce qui est en cause dans les attaques à l'œuvre, c'est bien le cœur du métier. Le rôle des syndicats est bien sûr de décrypter les enjeux, de dénoncer, mais aussi de lutter contre l'isolement mortifère des enseignants en proposant des solidarités joyeuses. Il faut repenser le travail, passer à l'offensive, s'emparer des questions d'organisation et d'environnement du travail.

En Isère, nous avons observé, parmi les témoignages arrivant à la section départementale, combien cette étude s'avère pertinente. Le bouleversement des règles d'affectation et l'éclatement des repères collectifs ont amplifié ce sentiment de souffrance au travail. À nous, sans cesse, de porter ces observations auprès de l'administration, de la pousser à y réfléchir et y remédier. C'est, à n'en pas douter, la revendication de notre fierté d'être enseignant, des valeurs qui font la spécificité de

notre métier, le refus d'une vision libérale de l'école et d'une gestion comptable de ses personnels qui permettront d'inverser cette tendance. Le SNUipp Isère prend toute sa place au sein de la commission d'observation de la souffrance au travail créée cette année par la FSU 38. La création de Comités d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHS-CT) ainsi que de postes de personnes ACMO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité) doivent également contribuer à faire émerger le réel du métier afin d'enrayer cette épidémie de mal-être.

L'éducation, avant d'être un atout de la puissance économique, est d'abord une conquête anthropologique. Il faut reconquérir la fierté d'être enseignant car c'est un beau et utile métier.

Notes prises par Agnès Heitz et Catherine Blanc-Lanaute

COMMISSION SOUFFRANCE AU TRAVAIL F.S.U.

Nous recevons depuis plusieurs mois lors des permanences syndicales des témoignages de souffrance au travail. Cette souffrance affleure quel que soit le sujet abordé.

Les raisons de cette souffrance sont multiples : éclatement des règles collectives, dénaturation du métier, demandes institutionnelles de plus en plus nombreuses, réformes touchant le cœur même de notre métier, injonctions contradictoires…

Nous interpellons régulièrement l'Inspection Académique lors de commissions paritaires ou lors de commissions Hygiène et Sécurité car ces témoignages nous semblent de plus en plus nombreux, récurrents et graves.

Nous nous sentons parfois démunis et peu préparés en tant que délégués du personnel mais nous avons la volonté de travailler sur ce sujet d'où la mise en place d'une commission au sein de la F.S.U. pour réfléchir et construire des réponses syndicales.

Nous restons persuadés que dans ce monde où les attaques sont de plus en plus individuelles, la réponse ne peut être qu'une réponse collective.

Pensez à nous contacter à la section pour tout problème à l'école, avec les parents, dans les relations avec les collègues ou la hiérarchie.

La fonction hospitalière aussi s'intéresse à cette question. Le syndicat des médecins urgentistes a mis en place un site afin de répondre au mieux aux questions des salariés concernés par ce problème.

RÉFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

TOUTE L'ÉDUCATION EST EN DANGER !

La FSU, par la voix de ses syndicats, a dénoncé, à plusieurs reprises, les dangers de cette réforme :

- pour la qualité de la formation des futurs enseignants ;

- pour les élèves en face desquels ces professeurs non formés seront amenés à enseigner ;

- pour les personnels dans les établissements du premier comme du second degré qui vont devoir assumer, se substituant à une réelle formation professionnelle, un «accompagnement» au rabais des étudiants en stage, mesure rétrograde, source de désorganisation de la scolarité de milliers d'élèves ;

- pour les universités et les IUFM, démantelés.

■ La réforme Chatel-Précresse, dite «masterisation» : une impasse

Le projet de réforme conçu par le gouvernement conduit à une impasse :

- Le modèle de formation des enseignants qu'il préconise présente une séparation profonde entre les aspects disciplinaires et professionnels, les premiers relevant des seuls masters dans les universités et les seconds de l'accompagnement sur le terrain : il entérine l'abandon de toute réelle formation des futurs enseignants.

- Ce projet exclut tout cadrage concernant les volumes horaires d'enseignement. Il supprime toute référence à un cadre national de plan de formation. Il ne s'appuie pas sur les compétences des IUFM.

- Il ne fait référence à aucune réduction de service pour les fonctionnaires-stagiaires et rajoute la formation «hors-temps de service», ce qui procurera aux stagiaires une charge de travail insupportable, empêchera toute alternance et articulation entre théorie et pratique. L'ensemble contribuera à dégrader gravement la qualité de la formation en en rejetant toute la responsabilité sur les tuteurs.

■ La rentrée prochaine : un désastre annoncé

Dans l'académie de Grenoble, dès les premiers jours de la rentrée prochaine, les stagiaires seront donc envoyés sans aucune formation face aux élèves du primaire et du secondaire.

Ils seront affectés à l'année et à temps complet sur des postes réservés à cet effet, y compris dans des établissements réputés difficiles. De plus, une nouvelle fois des postes ont été retirés du mouvement alors que la situation est déjà inacceptable.

Tout au plus, ils seront «tutorés» par d'autres enseignants. En effet, leur formation, théoriquement prévue pour un tiers de temps est ramenée à 5 semaines sur 36 au prétexte que le temps passé auprès du tuteur ou des maîtres formateurs est pris en compte dans la formation, alors même que les stagiaires et les tuteurs ont des temps complets d'enseignement à assurer.

L'IA s'est engagé à affecter des TR dans les écoles concernées jusqu'à la Toussaints pour permettre soit au stagiaire, soit au «tuteur» de se libérer de sa classe. Nous verrons ce qu'il en sera…

Les collègues ont appris la présence à la rentrée dans leur école d'un «stagiaire master» quand l'IEN a tenté de trouver des «tuteurs» pour faire du «compagnonnage». En l'absence de volontaire, les tentatives de désignation d'office on été monnaie courante. Nous le rappelons : le ministère a précisé que les tuteurs devaient être VO-LON-TAIRES ! Cette charge ne peut en aucun cas être imposée à qui que ce soit qui ne le souhaiterait pas ! Ce qui ne veut bien évidement pas dire que nous laisseront ces jeunes collègues en perdition, bien évidement. Et l'administration compte bien sûr là-dessus, sachant parfaitement ce que solidarité veut dire dans les écoles. Un piège de plus au dessus de notre tête.

■ Avec cette réforme, que deviennent les enfants ?

Aujourd'hui, la communauté éducative unanime demande le retrait de ce projet. Pour la fédération FCPE des parents d'élèves, ce projet, qui concentre la formation professionnelle en fin de parcours à un moment où le jeune enseignant, une fois recruté, est déjà en poste devant les élèves, «anéantit définitivement toute formation professionnelle des enseignants avant leur recrutement. (…) Est-ce ainsi que l'on améliorera la réussite scolaire des élèves, que l'on conduira 80% d'une classe d'âge au bac et la moitié à un diplôme du supérieur, qu'on accompagnera les élèves en difficulté, qu'on intégrera tous les élèves et qu'on ne laissera aucun jeune sortir du système sans diplôme ni qualification ? Bien sûr que non !».

Toute la formation professionnelle, pédagogique, psychologique des enseignants est aujourd'hui sacrifiée et, par ricochet, c'est la formation des élèves que l'on sacrifie.

CARTE SCOLAIRE 2010-2011

COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE DU MERCREDI 23 JUIN 2010 : DÉCLARATION DE LA FSU ISÈRE

Après les 11 200 suppressions en 2008, 13 500 en 2009, 16 000 en 2010, ce sont encore 17 000 postes qu'il est prévu de supprimer pour 2011.

C'est cette politique qu'il est demandé aux recteurs de mettre en œuvre à travers les «fiches pratiques» ministérielles au nom du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

Ce projet scandaleux de cynisme préconise :

• L'augmentation du nombre d'élèves par classe par la hausse des seuils d'ouverture et de fermeture de classes
• Le regroupement des structures et l'évolution du réseau des établissements
• La réduction du besoin de remplacement, l'ouverture du vivier de remplacement aux vacataires, l'amélioration du rendement des TZR
• La baisse de la scolarisation des 2 ans
• La sédentarisation des enseignants hors classe
• L'abandon des recrutements des maîtres G et des psychologues, la sédentarisation des maîtres E
• La réduction du volume des décharges non statutaires
• La suppression des intervenants langues
• La rationalisation de l'offre de formation en lycée, par la suppression d'options par exemple
• La suppression de postes de personnels non enseignants dans les EPLE et les services académiques
• La transformation d'heures postes en HSA et d'HSA en HSE.

Dans notre département, pour le 1er degré, l'ensemble de ces mesures a été anticipé depuis bien des années :

• Une scolarisation des moins de 3 ans qui n'existe quasiment plus
• Des seuils d'ouverture et de fermeture déjà au dessus des normes préconisées par le ministre dans son document aux recteurs
• Des fusions d'écoles imposées au seul nom de la «rentabilité» et nous préparant à la mise en place des futurs EPEP
• Le démantèlement des RASED avec 59 postes supprimés à la rentrée 2010.

LES MASQUES SONT TOMBÉS.

Alors que le recteur lui-même a affirmé en CTPA qu'il ne ferait remonter aucune proposition au ministère sur des leviers académiques de suppression de postes, comment envisagez-vous de vous inscrire dans cette démarche et ne pas rentrer dans la recherche de nouveaux «gisements d'efficience» ?

La FSU rappelle son exigence d'une véritable formation des enseignants et notamment d'une année de formation post-concours en alternance (1/3 en établissement, 2/3 en formation).

Et pour couronner le tout, le 15 juillet, le ministère annonce la chute vertigineuse des recrutements de profs en 2011 : quasiment moitié moins qu'en 2007, avec une chute brutale des postes en primaire : 3000 postes contre 6577 en 2010.

Le ministère n'hésite pas à répéter à l'envie que «Résorber le surnombre n'est pas de nature à modifier la qualité de l'encadrement».

Bien évidement nous avons tous constaté des «surnombres» (!) quand nous sommes obligés de répartir les élèves de nos collègues absents et non remplacés, nous constatons le «surnombre» quand l'IA affirme que 33 élèves par classe, «ça passe» (!), qu'il n'y a qu'à faire la moyenne communale et déplacer les enfants d'une école à l'autre (!). Dans la réalité, le ministère profite de la réforme de la formation des enseignants pour réaliser une année blanche en matière de recrutement. Et nous savons tous, les parents aussi, combien ces mesures cassent la qualité de l'école publique.

Anne TUAILLON

En effet :
• Sur les hausses d'effectifs, les seuils de notre département sont déjà ceux préconisés par le ministre.
• Côté maternelle, avec seulement 3% d'enfants de 2-3 ans scolarisés, la source est déjà bien tarie.
• En sachant que des inspecteurs informent les écoles que les remplacements ne peuvent plus être assurés en cette fin d'année faute de personnels, envisagez-vous de récupérer des postes sur cette ligne budgétaire ?
• De nombreuses fusions ont déjà absorbé les spécificités de l'école maternelle et ont empêché de privilégier des effectifs moins importants dans les classes de CP.
• Les postes récupérés en sacrifiant la formation ne permettent de «petites économies» que sur un an.

Nous réitérons notre opposition à la nouvelle formation des enseignants. Les nouveaux stagiaires auront, sans formation aucune, la responsabilité d'une classe dès cette rentrée. Seules des «boîtes» de formation privatisée y trouvent leur compte à grand «coût» de publicité. Pour le second degré, nous avons eu l'occasion d'évoquer cette question dans un précédent CTPD.

Dans le 1° degré, les écoles qui vont accueillir ces stagiaires ignorent aujourd'hui, à 15 jours de la sortie, dans quelles conditions se fera cet accueil. Néanmoins, on leur bloque des postes, on impose une réorganisation complète des écoles (pas d'attribution de certains niveaux, pas de cours double, obligation de tutorat…). Tout cela, au détriment des collègues formés et expérimentés qui, vu les nouvelles conditions d'affectation, se retrouvent lésés (affectés en postes surnuméraires, éloignés de chez eux, bloqués dans leur mouvement) parfois même discriminés («propositions» faites aux femmes en congé maternité ou aux collègues en longue maladie de céder leur poste). Avec toutes ces mesures annoncées, leurs déclinaisons et les nouvelles règles du mouvement, nous, enseignants en Isère, sommes très en colère devant un tel mépris et l'absence de prise en compte de notre réalité quotidienne.

[…]

L'administration a travaillé à une nouvelle carte de l'éducation prioritaire dans la plus grande opacité. Une liste des Réseaux de Réussite Scolaire a été publiée accidentellement sur le site du ministère sans aucune concertation préalable. Nos syndicats vous ont alertée, Madame l'inspectrice d'académie, ainsi que Monsieur le recteur. Vous avez convoqué les coordonnateurs de REP afin d'expliquer les priorités pour les années 2010-2013. Vous les avez aussi informés des modifications concernant les établissements en réseau, en précisant que le fonctionnement en REP serait maintenu jusqu'en 2011 sans changement. Nous attendons de votre part une information officielle sur ces projets.

Les conséquences de ce nouveau classement pour les établissements et les écoles «déclassés» seront lourdes en termes d'effectifs par classe et de moyens pour la réussite des élèves et les conditions de travail des personnels.

Au-delà de ces pratiques ahurissantes, nous vous faisons part de l'inquiétude et du mécontentement largement exprimé par les collègues et les parents d'élèves. Ces régressions, encore liées à la réduction des coûts, sont inacceptables pour la FSU.

Dans ce contexte, la «réforme» des retraites, injuste pour l'ensemble des salariés et inéquitable pour les fonctionnaires que nous sommes, amplifie notre détermination.

La grève du 24 juin est une étape de la mobilisation pour empêcher de nouveaux reculs et imposer une transformation progressiste de notre système éducatif et de notre société.

Dès les premiers jours de septembre, nous aurons l'occasion de rappeler fortement nos revendications.

UN CTP D'AJUSTEMENT A LIEU LE JEUDI 9 SEPTEMBRE 2010.

SI VOTRE ÉCOLE EST CONCERNÉE PAR UNE MESURE D'OUVERTURE OU DE FERMETURE DE CLASSE, PENSEZ À REMPLIR ET À NOUS ENVOYER RAPIDEMENT L'ENQUÊTE CI-CONTRE À : SNUIPP-FSU, 38 BOURSE DU TRAVAIL 32 AVENUE DE L'EUROPE, 38030 GRENOBLE CEDEX 2 OU PAR MAIL : snu38@snuipp.fr

En cette rentrée, nos pensées vont à notre camarade Patrick Ancelet décédé en fin d'année scolaire. Toute l'équipe adresse son affection à son épouse, Maryse Schattemann, déléguée au CTP depuis de nombreuses années, ainsi qu'à ses filles.

à renvoyer au
SNUipp Isère, Bourse du Travail,
32, avenue de l'Europe
38030 Grenoble cedex 2

Enquête carte scolaire rentrée 2010
CTPD 9 septembre 2010

École ❒ maternelle
❒ élémentaire
❒ primaire (mat et élem)

Nom de l'école : .....
Adresse : .....
Commune : .....
IEN : ..... Circonscription : .....
N° téléphone de l'école :.....
Personne à contacter : .....
N° tél (hors temps scolaire) : .....
Courriel école: ..... Courriel perso : .....

Vous nous renvoyez cette enquête :

❒ dans la perspective d'une fermeture
❒ dans la perspective d'une ouverture
❒ dans la perspective d' une fusion ou d'un regroupement d'école

Nbre de classes en 2009-2010		ZEP	RPC	RPI
élémentaire	maternelle			
		oui-non	oui-non	oui-non

Mesures antérieures :
Avez-vous fait l'objet d'une mesure de carte scolaire ?
❒ ouverture, ❒ fermeture, ❒ fusion-regroupement ;
En quelle année ? :

- Y a-t-il une CLIS dans l'école : ❒ oui, ❒ non
- *En cas de création,* local existant : ❒ oui, ❒ non

Situation de l'école

- La direction est-elle assurée à titre provisoire ? ❒ oui, ❒ non
- Y a-t-il des élèves handicapés intégrés ?
  ❒ Oui, ❒ non - combien ? : ... avec AVS : ❒ Oui, ❒ non
- Nombre de PPRE dans l'école : ....
- Fluctuation d'effectifs en cours d'année (enfants du voyage...) : .....
- Autres situations :
- Nombre de demandes de prises en charge par le RASED : .....
- Nombre de prises en charge effectives par le RASED : .....

Effectifs prévisionnels pour 2010-2011

	juin	Répartition prévue par classe
2007		Avant mesure :
2006		
2005		
2004		
CP		
CE1		Après mesure :
CE2		
CM1		
CM2		
Total		
moyenne		
avant mesure		
moyenne		
après mesure		

Fusion ou regroupement d'écoles

- Avez-vous été sollicités par votre IEN ou la municipalité pour une fusion, un regroupement, un RPI, un RPC ou une expérimentation ? (rayez la mention inutile)

- Quelle est la position du Conseil des maîtres ?

INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

RENTRÉE SCOLAIRE 2010 - 2011

CIRCONSCRIPTIONS	I.E.N.	
IEN PREELEMENTAIRE	LATAPIE Elisabeth	Cité administrative - Rue J. Chanrion - 38000 GRENOBLE Tél. 04 76 74 79 81
BIEVRE - VALLOIRE	GLANDU Philippe	BP 89 Place Rose Valland (1er étage La Poste) 38590 SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS Tél. 04 76 05 02 87 - Fax : 04 76 05 05 25
BOURGOIN JALLIEU 1	BEAUSSIER Eliane	2 passage Saint Michel - 38300 Bourgoin-Jallieu Tél. 04 74 93 52 12 - Fax : 04 74 93 53 70
BOURGOIN JALLIEU 2	GRANGE Catherine	2 passage Saint Michel - BP 351 - 38308 Bourgoin-Jallieu cedex Tél. 04 74 93 35 24 - Fax : 04 74 93 53 70
BOURGOIN JALLIEU 3	GRANGE Denis	2 passage Saint Michel - BP 351 - 38308 Bourgoin-Jallieu cedex Tél. 04 74 93 98 36 - Fax : 04 74 93 53 70
BOURGOIN ASH-Nord	MONTANGERAND Véronique	11 passage Saint Michel - BP 351 - 38308 Bourgoin-Jallieu cedex Tél. 04 74 28 54 93 - Fax : 04 74 28 49 72
FONTAINE - VERCORS	LANGLAIS Ghislaine	4 rue des buissonnées - 38600 FONTAINE Tél. 04 76 26 36 87 - Fax : 04 76 27 79 37
GRENOBLE 1	MANIN-MARZO Annick	Ecole Berlioz - 5 rue F. Garcia Lorca - 38100 GRENOBLE Tél. 04 38 24 09 38 - Fax : 04 76 24 68 34
GRENOBLE 2	TOGNARELLI Frédérique	Ecole Berlioz - 5 rue F. Garcia Lorca - 38100 GRENOBLE Tél. 04 38 37 13 71 - Fax: 04 38 24 02 46
GRENOBLE 3	CHARRIERE Nathalie	Ecole Berlioz - 5 rue F. Garcia Lorca - 38100 GRENOBLE Tél. 04 76 25 51 76 - Fax : 04 76 24 68 34
GRENOBLE 4	VERNET Fabienne	Ecole Berlioz - 5 rue F. Garcia Lorca - 38100 GRENOBLE Tél. 04 38 24 02 47 - Fax : 04 76 24 68 34
GRENOBLE 5	MOLLIER Stéphane	Ecole Berlioz - 5 rue F. Garcia Lorca - 38100 GRENOBLE Tél. 04 38 24 09 31 - Fax : 04 38 24 02 46
GRENOBLE Montagne	HEISSAT Dominique	Ecole Berlioz - 5 rue F. Garcia Lorca - 38100 GRENOBLE Tél. 04 38 24 09 26 - Fax : 04 38 24 02 46
GRENOBLE - ASH Sud		Ecole Berlioz - 5 rue F. Garcia Lorca - 38100 GRENOBLE Tél. 04 38 24 09 35 - Fax : 04 38 24 02 46
HAUT GRESIVAUDAN	Luc SINDIRIAN	18 place de la mairie BP 27 38921 CROLLES Cedex Tél. 04 76 72 32 18 - Fax : 04 76 72 97 63
PONT DE CHERUY	PONTAL Frédérique	33, rue de la Liberté - BP 64 - 38232 PONT DE CHERUY Cedex Tél. 04 72 02 94 03 - Fax :04 72 02 96 20
SAINT MARCELLIN	BIENVENU Serge	GS - 6, rue de la Plaine - BP 143 - 38164 ST MARCELLIN Cedex Tél. 04 76 38 20 56 - Fax : 04 76 38 21 95
SAINT MARTIN D'HERES	GROS Patrice	Ecole Voltaire - 22, rue Edmond Rostand - BP 178 38404 ST MARTIN D'HERES Cedex Tél. 04 76 62 00 12 - Fax : 04 76 62 20 79
LA TOUR DU PIN	CLANCHE Christophe	3, place A. Thévenon - 38110 LA TOUR DU PIN Tél. 04 74 97 60 28 - Fax : 04 74 97 36 29
VIENNE 1	PAILE Dominique	4, rue Emile Romanet - 38200 VIENNE Tél. 04 74 53 33 22 - Fax : 04 74 78 05 29
VIENNE 2	LARGE Eric	4, rue Emile Romanet - 38200 VIENNE Tél. 04 74 53 33 86 - Fax : 04 74 78 05 29
VOIRON 1	GILLES Eric	Ecole J. Ferry - 3 bd Denfert-Rochereau - 38500 VOIRON Tél. 04 76 05 21 25 - Fax : 04 76 05 09 45
VOIRON 2		Ecole J. Ferry - 3 bd Denfert-Rochereau - 38500 VOIRON Tél. 04 76 05 20 62 - Fax : 04 76 05 10 83
VOIRON 3	ROBICHON Marie-Noëlle	Ecole J. Ferry - 3 bd Denfert-Rochereau - 38500 VOIRON Tél. 04 57 23 50 10 - Fax : 04 76 06 91 27

VIE SYNDICALE

STAGES SYNDICAUX

Les vacances sont finies et on va plonger la tête dans le guidon. Pour se la maintenir hors de l'eau (la tête), pour rencontrer les collègues, pour échanger et construire ensemble, participez aux stages syndicaux du SNUIPP. **C'est un droit !**

Inscrivez-vous, dès réception de ce journal (**cf modèle de lettre à votre IEN sur notre site, à renvoyer un mois avant la date de stage**), en précisant si vous désirez prendre ou non le repas avec nous.

Contactez-nous à snu38@snuipp.fr pour tous renseignements complémentaires

INTITULE DU STAGE	DATE	LIEU
Vie des secteurs	Jeudi 7 octobre 2010 de 9 h à 17h	Bourse du travail de Grenoble
Spécial entrée dans le métier (PE stagiaire, T1, T2…)	Jeudi 14 octobre 2010 de 9h à 17h	Bourse du Travail de Grenoble

D'autres stages seront organisés dans l'année : contre toutes les discriminations à l'école, les «réformes» de l'école, RASED et ASH…

Soyez attentifs…

UNIVERSITÉ D'AUTOMNE

Le programme sera diffusé très prochainement dans un Fenêtres sur Cours avec un bulletin d'inscription.

Pensez à vous adresser à la section départementale, afin que nous organisions le voyage.

CONSEIL SYNDICAL DU SNUIPP 38

Vous êtes syndiqué(e)s au SNUipp, la vie de votre syndicat vous intéresse : vous pouvez participer au Conseil syndical qui se réunit régulièrement.

C'est l'instance délibérative qui détermine les axes de la vie de votre section départementale.

Prochaine réunion : lundi 30 août 2010 à 17h00 à la Bourse du Travail de Grenoble, tram A ou parking Grand'Place.

VIE SYNDICALE

Du lundi 14 au vendredi 19 juin, 5 délégués du SNUipp Isère sont partis au congrès national du SNUIPP qui avait lieu à Brive la Gaillarde, en Corrèze. Pour certains d'entre eux, l'expérience était nouvelle et à renouveler. Voici leurs impressions !

BRÈVES DE BRIVE

C'était pour moi une expérience nouvelle et j'avais été très intéressée déjà par la façon dont s'était déroulé le congrès départemental où nous avions procédé à un premier examen des textes préparatoires au congrès national.

À son issue, plusieurs amendements avaient été rédigés concernant les 3 parties du texte : L'un concernait le livret d'évaluation électronique et par conséquent le danger d'un traçage par interconnexion de fichiers.

Le suivant concernait la place des femmes dans le syndicat.

Le dernier abordait le suivi de la santé des personnels de l'éducation nationale avec la création du CHS/CT et sa possibilité de saisie permanente, ainsi que la formation des délégués ACMO.

C'est avec ces propositions à soumettre puis défendre que nous nous sommes rendus à Brive.

Là-bas, j'ai été admirative de la façon dont avait été organisé l'accueil des 400 congressistes.

J'ai été très intéressée par la conférence de Françoise Lantheaume sur la souffrance au travail dans le monde enseignant, permettant de mieux analyser ou d'entendre dire par d'autres ce que l'on percevait de façon individuelle.

J'ai été désarçonnée par la venue de François Hollande qui a su retourner un public peut-être hostile, par son humour sur les congrès et sa connaissance solide des réformes menées dans l'Education nationale.

J'ai été heureuse de pouvoir rencontrer d'autres enseignants. Le besoin d'air frais dans une profession souvent exercée en huis clos est vital.

Mais j'ai surtout beaucoup observé la façon dont les textes étaient amendés afin de parvenir à un écrit qui soit accepté par tous ou tout au moins le plus grand nombre : soit la proposition était retenue d'emblée, soit la formulation était retravaillée en direct, soit l'amendement était mis au vote. Il pouvait aussi être rejeté et figurerait peut-être dans une motion à la fin du texte.

C'est une expérience qui nous plonge dans un «temps politique», temps si rare, hormis lorsque surviennent des parenthèses telles celles des mouvements sociaux de 1995 ou 2003. La question désormais est la suivante : Comment faire en sorte que la parenthèse devienne le corpus du texte ? Alors grève à la rentrée ?

Agnès HEITZ

AUTRE BRÈVE DE BRIVE...

Partie en novice - comme l'étaient également près de 48% des congressistes - je suis revenue assez éreintée (si si, ça fatigue de mobiliser dès le petit déjeuner et jusque fort tard le soir ses petites cellules grises, et je ne vous parle même pas de la richesse des mets locaux !), mais surtout ravie, et si j'osais le terme (mais je vois déjà le regard courroucé de mes compagnons de fortune) : transformée…

Un congrès national, c'est quoi ?

- des représentants (nombre variable selon les départements) de 100 sections, des secrétaires nationaux et des secrétaires académiques PEGC, soit un total de 395 délégués

- une section d'accueil (la Corrèze) qui a su mettre les petits plats dans les grands pour nous recevoir royalement : une quarantaine de militants de ce département et des départements limitrophes ont réglé de main de maître tout l'aspect logistique et technique. Grâce à eux, notre seule préoccupation quotidienne, après le choix crucial de la composition de notre petit-déjeuner, était d'estimer l'évolution météorologique et de nous équiper en conséquence ! Mais là encore, aucune faille d'organisation n'a pu être relevée : les 150 parapluies multicolores se sont vendus comme des petits pains, preuve s'il en faut du sérieux de la préparation de ce congrès par nos amis brivistes…

Je rajouterais :
- la qualité des infrastructures depuis la salle de congrès entièrement aménagée (équipement informatique pour surfer et photocopier à souhait, tables de couleurs réservées à chaque section pour arriver l'esprit tranquille, sonorisation et projection de la tribune sur grand écran pour une proximité de tous les instants, stands des partenaires et buvette pour décompresser et échanger, tables presse et vente de produits régionaux pour ne pas oublier qu'il y a une vie à côté de notre bulle syndicale… j'en passe et des meilleures) jusqu'au centre de restauration qui a su conjuguer rapidité, précision, convivialité et plaisir des papilles

- la générosité et l'attention portée au bien-être de tous : de la mallette garnie de tout ce qu'un bon congressiste a besoin, en passant par le pot de moutarde violette offert à l'arrivée (choix stratégique s'il en est pour éviter qu'elle ne nous monte au nez au cours des débats…), et jusqu'à la troisième mi-temps festive du dernier soir, pour nous récompenser de nos efforts réflexifs et de l'accouchement, parfois passionné et douloureux, des nouveaux textes amendés qui détermineront l'orientation de notre syndicat pour les trois ans à venir

- la profusion rédactionnelle de l'équipe : au quotidien, un sous-main annonçant le programme de la journée, les modifications éventuelles et le menu, et un Echo Gaillard de 4 pages tout en couleur avec édito, articles d'actualité et surtout une rubrique «dessins humoristiques» pour égayer la journée et oublier la morosité climatique

Voilà pour l'aspect pratique de cette semaine de Congrès. Sous un ton un peu anecdotique se cache en fait une profonde admiration pour le travail colossal de plus d'un an mené par cette section pour arriver à cette maîtrise d'organisation le jour J. Nos collègues corréziens ont placé la barre très haute et nous leur tirons notre chapeau avec presque autant d'émotion que celle qui s'est emparée de son secrétaire départemental lors de la clôture. Que les futurs accueillants du prochain congrès national se rassurent : le défi à relever est de taille mais impossible n'est pas…Isérois ? Non, je plaisante, nous n'en sommes pas là, une autre section décrochera le pompon avant nous pour dans trois ans !

Un congrès national, on y fait quoi ?

Nous sommes partis avec, dans nos valises, les trois thèmes amendés lors de notre Congrès départemental du 20 mai (cf Echos des Cours n°101 de juin 2010). Nous n'étions pas les seuls ! Certaines sections, sûrement tombées dans le chaudron de la potion d'efficacité et de rendement, avaient enrichi de leurs propositions de modifications presque chaque ligne des textes préparatoires et étaient porteuses de mandats sur bon nombre de sujets débattus. C'est dire la densité des journées quand il a fallu confronter ces propositions diverses et variées et trouver une convergence d'idées qui satisfasse tout le monde ou presque, en commissions d'abord, puis en plénière !

• Les commissions ou travail de fourmi d'analyse et d'enrichissements des textes.

Il y en a eu trois, correspondant aux trois thèmes constitutifs du corpus des textes préparatoires, à savoir «Pour que tous les élèves réussissent», «L'école et ses personnels» et «Quel syndicalisme ?». Chaque section a envoyé un ou plusieurs de ses délégués dans l'un de ces trois groupes de travail pour porter ses propositions de retraits, ajouts, modifications souhaitées par rapport au texte originel. Le premier jour, nous avions découvert les amendements d'ores et déjà intégrés par le National, car ne posant a priori pas de problème ou fédérant plusieurs départements. À chaque délégué de voir ensuite si les propositions non retenues de sa section valaient la peine d'être argumentées et maintenues ou si l'esprit de synthèse, ayant permis d'obtenir cette nouvelle mouture des textes, respectait suffisamment les idées avancées et les incluait d'une manière ou d'une autre.

• Les plénières sur chaque thème ou la finalisation du corpus.

Après les prises de paroles en commissions et une nouvelle synthèse (exercice ô combien périlleux réalisé par une équipe nationale motivée et insomniaque !), nous nous sommes tous retrouvés en séances plénières, pour approuver ou rejeter les nouveaux amendements incorporés. En cas de litige ou à défaut d'accord sur la synthèse ou reformulation de certaines propositions, chaque section avait la possibilité de continuer à argumenter à la tribune, et c'est donc par un vote que nous tranchions de la pertinence ou non de garder tel ou tel amendement.

Un congrès national, on en revient avec quoi ?

Il nous a fallu trois jours pour parvenir à une réécriture de chaque thème, qui à la fois tienne compte des différences d'approche (c'est ce que l'on appelle les tendances) et à la fois tende à les dépasser pour arriver à une position commune où chacun se retrouve. Toutes ces heures de discussions, parfois animées, ont débouché sur la Résolution de Congrès, qui définit les actions à court et moyen terme que notre syndicat a adoptées et qu'il conduira dès la rentrée prochaine. Beaucoup de délégués espéraient repartir dans leur département avec des revendications et des positionnements forts du SNUipp, capables d'être de véritables réponses aux attaques tous azimuts (une «pluie d'enclumes» diront certains) lancées par le gouvernement Sarkozy contre l'Education Nationale et la Fonction Publique dans son ensemble.

Débattre, mener les analyses de fond, renforcer notre vision d'un syndicat d'action et de combat, tel était le souhait de notre délégation à l'issue de ce Congrès, pour porter les valeurs de transformation de la société qui nous sont chères, contrer cette politique de défiguration de l'École Publique et construire de véritables alternatives.

Personnellement, j'ai vécu mon premier congrès comme une respiration, une aspiration à réaffirmer la force du collectif et de l'engagement militant. Ce n'était pas toujours simple de se positionner lors des votes en plénière, faute de bien voir toujours tous les enjeux et n'ayant pas de positions tranchées sur tous les sujets dans notre section iséroise (et tant mieux !). Du grain à moudre, il y en a eu, et il y a chez moi comme un petit sentiment de fierté d'avoir participé à ces débats.

Pour conclure cette brève qui n'en est plus une, je retiendrais de cette semaine intense en réflexion une pensée partagée avec plusieurs délégués : seules la richesse des divergences et l'intelligence d'accepter, après débat, un certain consensus, permettent de rassembler dans une direction commune, quelle que soit sa force, d'avancer et d'impulser des actions mobilisatrices, dont l'envergure reste, que nous le voulions ou non, du ressort de l'ensemble des collègues.

C'est donc à nous toutes et tous, syndiqués et non syndiqués, de nous engager, en septembre et tout au long de cette année, dans la campagne d'information à l'égard des parents et dans une mobilisation qui doit dépasser tout ce que l'on a connu depuis des années. Que ceux qui ont battu le pavé en 2003 ne brandissent pas ce spectre pour freiner leur ardeur. Nous avons besoin de toutes et tous pour qu'on ne puisse pas entendre, une nouvelle fois, que «la rentrée s'est bien passée». Investissons les AG qui se tiendront dans chaque secteur et informons les parents d'élèves. Deux combats doivent se mener de front dès les premiers jours de la rentrée scolaire : contraindre le gouvernement à retirer son projet de loi profondément injuste sur les retraites et lutter pour l'école publique contre la vaste entreprise de casse des services publics.

Catherine BLANC-LANAUTE

L'ÉQUIPE DÉPARTEMENTALE DU SNUIPP

Secrétaire départementale

Gabrielle Beyler

Anne-Marie Robo

Philippe Blot

Pascal André

Pierre Roman

Valérie Millier

Isabelle Amodio

Manu Carroz

Anne Tuaillon

Secrétaires départementaux adjoints

Blaise Paillard
co-secrétaire
départemental de la FSU

Lionel Abry

Catherine Blanc-Lanaute

Nicole
Pignard-Marthod

■ **Des permanences téléphoniques sont assurées, à la Bourse du Travail de Grenoble les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 14h30 à 17h00 au 04 76 40 14 07.**

N'hésitez pas à nous envoyer vos questions par courrier électronique : snu38@snuipp.fr
Consultez notre site : http//38.snuipp.fr

■ **Vos délégués en Commission administrative paritaire départementale (CAPD) :**
Titulaires : Isabelle Amodio, Gabrielle Beyler, Philippe Blot, Emmanuel Carroz, Nicole Pignard-Marthod, Anne Tuaillon,
Suppléants : Pascal André, Nadège Berthon, Patrice Ferrouillat, Blaise Paillard, David Pairone, Pierre Roman.

■ **Vos délégués en Comité technique paritaire départemental (CTPD) :**
Les « spécialistes «de la carte scolaire et leurs secteurs :
Valérie Millier : Grenoble 1, 2, 3 ; Voiron 3
Blaise Paillard : Fontaine Vercors ; Grenoble 4 ; Grenoble Montagne ; ASH nord et sud
Pierre Roman : Bourgoin 1, 2 et 3 ; la Tour du Pin ; Pont de Chéruy
Pascal André : Bièvre Valloire ; Saint-Marcellin ; Vienne 1 et 2
Maryse Schattemann : Haut Grésivaudan, Grenoble 5, Saint Martin d'Hères ; Voiron 1 et 2

■ **Les entrants et les sortants !**

Une nouvelle année scolaire débute et la section départementale connaît également des changements. Nous sommes particulièrement attentifs dans notre section à un renouvellement régulier des délégués et au respect de la parité. La féminisation de notre syndicat est en effet un enjeu de démocratie interne, que nous voulons voir se développer au niveau départemental et national. Avec près de 80% de femmes dans notre métier, il nous semble indispensable que notre syndicat soit le reflet de cette réalité. Nous remercions chaleureusement Nadège Berthon qui, après un an de bons et loyaux services, retourne vers sa classe, et Yannick Excoffon, «Monsieur» IUFM, qui n'est pas réformé comme son secteur de prédilection, mais qui va s'adonner aux joies et péripéties du congé parental ! Bonne continuation à tous les deux ! Et bienvenue à Anne-Marie Robo et Lionel Abry, qui ne ménageront pas leurs ardeurs ! Notre action est certes enthousiasmante, mais parfois éprouvante, et nous sommes ravis de voir de nouveaux collègues s'associer à notre action. Nous avons également une pensée pour Martine Andréani et Jean-Marc Bazoge, responsables de secteurs pendant de nombreuses années et aussi délégué du personnel pour ce dernier, qui prennent une retraite bien méritée.

SE SYNDIQUER

MAIS QUE FAIT LE SYNDICAT ?

Règles du mouvement bouleversées, effectifs en hausse et remplacements non assurés, accumulations des tâches, précarité, formation initiale démantelée, salaires gelés, retraites injustes… ce sont quelques exemples, non exhaustifs malheureusement, de cette «pluie d'enclumes» qui s'est abattue sur notre métier.

En parallèle, le gouvernement a pris des mesures rendant de plus en plus compliqué l'exercice des droits syndicaux : difficulté et restriction des possibilités d'organisation des réunions d'information syndicale, mise en place du service minimum d'accueil…

Avec la suppression des deux heures de classe du samedi matin, l'aide personnalisée rajoutée aux 6 heures de classe par jour, le reste de formation continue relégué aux mercredis, il est de plus en plus difficile de se rencontrer pour échanger, débattre et construire entre collègues ce lien indispensable pourtant à tout travail collectif. Et trop souvent, on se retrouve, «le nez dans le guidon», seul et isolé face aux difficultés de son métier, aux problématiques qui le traversent, aux attaques qui le frappent.

Pourtant, face à une administration qui vise à faire exploser tout cadre collectif, à un gouvernement qui casse l'école publique tout en réduisant les droits syndicaux à leur plus simple expression, il convient de se syndiquer.

Au SNUipp, nous engageons toutes nos forces militantes pour défendre et représenter les collègues, tous les collègues, sans vérifier, au préalable, si le collègue est «syndiqué» ou «non syndiqué» au SNUipp. Nous effectuons cette démarche de manière volontaire, c'est un choix délibéré de solidarité.

Notre syndicat n'existe et n'agit que parce qu'il y a des syndiqués et des militants. Le syndicat, ce sont des militantes et des militants, chargés de classes eux aussi, qui donnent de leur temps et de leur énergie, souvent sans compter. Ce sont bien sûr les adhérents, sans qui le syndicat n'existerait pas ; c'est la force que nous représentons tous et toutes ensemble. C'est ensemble que nous débattons lors des réunions de secteurs, des conseils syndicaux départementaux ; c'est ensemble que nous décidons et mettons en œuvre les mobilisations.

Se syndiquer c'est une démarche individuelle au service du collectif : chacun, chacune d'entre nous a sa part de responsabilité. Par leur adhésion, les collègues syndiqués donnent à l'outil commun qu'est le SNUipp, les moyens de s'adresser à tous, de rassembler les énergies tant au niveau départemental que national.

L'information régulière et détaillée, que nous mettons un point d'honneur à fournir à tous, par notre presse départementale et nationale envoyée à toutes les écoles, la lettre électronique, le site internet, par nos permanences téléphoniques et courriers électroniques… ce sont les collègues syndiqués qui la rendent possible pour toute la profession.

Ce sont aussi les syndiqués qui assurent la totale indépendance de l'organisation syndicale, sa capacité à impulser l'action locale, départementale, à participer aux initiatives nationales, voire même internationales.

Les avancées obtenues, rappelons-le, bénéficient à tous.

Dans le contexte actuel, où le gouvernement prend des mesures rognant chaque jour davantage les solidarités et les libertés publiques tout en traitant par le mépris les mobilisations sociales, nous devons, toutes et tous ensemble, défendre les valeurs qui nous sont chères pour l'école publique et laïque, l'école de la réussite de tous les élèves et pour les services publics en général.

Rappelons, enfin, que 66 % du montant de la cotisation sont déductibles du montant de l'impôt sur le revenu. C'est loin d'être l'argument prédominant mais c'est un fait qui peut vous aider en cas de difficultés financières. Cette mesure ne peut concerner les personnes non imposables ; si vous êtes dans ce cas-là, et/ou si vous rencontrez des difficultés passagères, n'hésitez pas à nous contacter.

Gabrielle Beyler

Le gouvernement a décidé de geler les salaires des fonctionnaires. Le SNUipp et la FSU combattront cette décision qui démontre le plus haut mépris qu'il a du service public, de l'école publique et des enseignants. Dans ce contexte, le SNUipp n'augmentera pas ses cotisations pour l'année scolaire 2010-2011.

ENSEMBLE, ON EST PLUS FORT !
C'EST DÉCIDÉ : J'ADHÈRE AU SNUIPP-FSU !

BULLETIN D'ADHÉSION 2010-2011

Nom : ..... Prénom : ..... Nom de naissance : ..... sexe : F M
Date de naissance : ..... Téléphone fixe : ..... date de sortie IUFM : .....
Adresse pour l'envoi de la presse syndicale: .....
Code postal : ..... Ville : ..... adresse e-mail : .....
Portable : .....

École d'affectation : ---------- Commune : ----------

Poste occupé : ---------- à titre définitif ❒ ; provisoire ❒ ; mi-temps ❒
Instit ❒ ; Prof d'école ❒ ; PEGC ❒ ; H. classe ❒ ; Etudiants en master ❒ ; Retraité ❒
Echelon : .....

Renvoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale :
SNUipp Isère,
Bourse du Travail,
32 avenue de l'Europe,
38030 CEDEX 2

Montant de la cotisation en euros : ..... (voir tableau des cotisations)
❒ paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)
❒ prélèvement automatique : *je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.*
Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal. *Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.*
Les prélèvements ont lieu les 10 des mois impairs (de novembre à septembre) en fonction de la date d'adhésion

Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ça n'est pas négligeable !

La section de l'Isère du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAPD et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : ..... Signature : .....

Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :
Secteur ❒ Trésorier❒ SNUPERS❒

Tableau des cotisations 2010-2011 (en euros)

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur						120	123	131	138	146	159
Instit. ½ tps						88	90	94	100	106	116
Instit. à 75%						99	105	111	117	123	136
IMF							136	143	148	156	169
PE			122	129	136	145	153	164	175	190	203
PE ½ tps			89	93	98	105	111	118	125	138	147
PE à 75%			105	110	116	122	131	141	150	161	172
PEMF						155	163	174	186	200	213
PE hors cl.		173	187	200	213	227	241				
PEGC						128	135	143	150	158	166
PEGC hors cl.	142	149	157	166	179	192					
Retraité	Instit., PE 8ème (indice<540) :95				PE 9ème et + (540>indice<660) : 105				PE h cl. (indice>660) : 114		

directeurs ou enseignants spé, rajouter :

chargé d'école	dir. 2-4 classes	dir. 5-9 classes	dir. 10 cl.& +	dir SES - SEGPA	enseign. Spé.
1 euro	5 euros	9 euros	11 euros	14 euros	5 euros

Etudiants en master : 37 | **Assit. éducation** : 37 | **autre cas** : nous contacter

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

.....
.....
.....

COMPTE À DÉBITER

Banque | Guichet | N° de compte | clé RIB

Date : ..... Signature : .....

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNUipp-Isère
Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

.....
.....

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement :
un relevé d'identité bancaire (RIB) , postal (RIP) ou de Caisse d'Epargne (RICE)